RAPPORT ANNUEL

ORDRE
DES CHIMISTES
DU QUÉBEC

101-01294/

LETTRES DE PRÉSENTATION

Le 9 juin 2000

Madame Linda Goupil
Ministre de la Justice, Responsable de l'application des lois professionnelles
1200, route de l'Église, 9e étage
Sainte-Foy (Québec) G1V 4M1

Madame la Ministre,

Il me fait plaisir de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport d'activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code des professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1er avril 1999 pour se terminer le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Le président,

Luc Séguin, Ph. D., chimiste

Le 9 juin 2000

Monsieur Jean K. Samson, président
Office des professions du Québec
800, Place d'Youville, 10ième étage
Québec (Québec) G1R 5Z3

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités de l'Ordre des chimistes du Québec.

Préparé conformément au Code de professions, ce rapport couvre l'exercice qui a commencé le 1er avril 1999 pour se terminer le 31 mars 2000.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président de l'Ordre,

Luc Séguin, Ph. D., chimiste

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec
Hôtel du Parlement, Bureau 1.30
Québec (Québec) G1A 1A4

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'Ordre des chimistes du Québec couvrant l'exercice terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Linda Goupil
Ministre responsable de l'application des lois professionnelles

Québec, juin 2000

SOMMAIRE

Lettres de présentation	1
Rapport du Président	2
Activités du Bureau	4
Activités du comité administratif	4
Rapport d'activités :	
Bureau du syndic	5
Comité de révision	5
Comité de discipline	6
Comité d'inspection professionnelle	8
Comité des examinateurs	9
Comité des membres à l'entraînement	10
Comité de biochimie clinique	10
Comité de la formation des chimistes	11
Secteur formation continue	12
Secteur environnement	12
Secteur santé	13
Groupe de rédaction de la revue Chimistes	13
Responsable des visites aux universités	13
Le site Web	14
Rapport du vérificateur	
Bilan au 31 mars 2000	15
Résultats pour l'exercice clos le 31 mars 2000	16
Avoir pour l'exercice clos le 31 mars 2000	16
État des flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 mars 2000	17
Notes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2000	18
Renseignements complémentaires	20
Tableau des membres	23
Membres du Bureau et du comité administratif	24

RAPPORT DU PRÉSIDENT

C'est avec plaisir que je rédige le premier rapport du président de l'OCQ pour le nouveau millénaire. Comme le veut la tradition, il revient au président élu et en poste de rédiger ce texte même s'il n'a pas été à ce poste pendant l'année pour laquelle le rapport est écrit. Je dois cependant souligner la situation un peu particulière qui fait en sorte que je présenterai les accomplissements de monsieur Georges L. Gauthier et de son équipe et que celui-ci a à la fois été mon successeur au poste en 1998 et qu'il est maintenant mon prédécesseur cette année! Si je puis me permettre, cela aura permis à l'Ordre de poursuivre certains dossiers importants dans un esprit de continuité tout en bénéficiant des intérêts et des compétences différentes de deux individus, ce sur une période totale de près de quatre ans!

Comme je le laisse entendre dans mon introduction, Georges L. Gauthier et son équipe ont poursuivi le travail de changements tant à l'interne qu'à l'externe qui avait été amorcé, il y a maintenant quatre ans. Les principales réalisations à ce chapitre couvrent, entre autres, la révision du fonctionnement de notre secrétariat qui s'est traduit par l'embauche d'une équipe renouvelée à 100 %. Après avoir vécu le changement au poste de directeur général en même temps que celui de président lorsque j'ai quitté en 1998, l'organisation a tout de même poursuivi son travail de réflexion à l'égard du fonctionnement du secrétariat et des conditions qui s'y rattachent. Le travail amorcé par une firme externe en 1997-1998 a été poursuivi à l'interne via le directeur général et l'équipe du comité administratif. Le processus visant à rationaliser notre fonctionnement et les enveloppes s'y rattachant ont donné lieu à un départ volontaire en bloc du personnel et à l'embauche d'une toute nouvelle équipe. Ce résultat, pour le moins spectaculaire, n'a pas été sans causer des situations très particulières momentanées pour la permanence et le comité administratif, nous verrons, à la lumière des accomplissements et dans les résultats financiers de l'année, comment les gens ont su relever le défi.

Au chapitre de la communication en général et de la communication avec les membres en particulier, l'équipe 1999-2000 a aussi réalisé d'intéressants précédents! En effet, dans le cadre de la réorganisation du secrétariat mentionnée précédemment, l'Ordre a décidé de regrouper plusieurs fonctions de communication au sein d'un poste permanent au secrétariat et d'y adjoindre un montant de 10 000 $ prévu au budget pour faire appel à l'expertise externe dont nous pourrions avoir besoin. L'arrivée en poste de monsieur Ziani en juin 2000 est un des résultats tangibles dont nous devons être fiers et confiants qu'il sera porteur d'avenir. En effet, la communication ayant été identifiée par les membres comme l'un (sinon le) principal volet à améliorer au sein de l'Ordre, il va sans dire que des réalisations et des actions comme celles-ci démontrent le soucis des dirigeants d'agir promptement et de manière très concrètes. Dans cette même optique, l'année qui se termine a vu se tenir les premières rencontres régionales où ont été présentées des questions fondamentales en rapport avec le fonctionnement de l'organisation. Ces rencontres, sources de discussions parfois animées, permettent aux membres de faire connaître leurs points de vue tout en leur permettant d'exprimer un vote consultatif toujours important pour ses dirigeants. Je souhaite pouvoir poursuivre ces efforts encore cette année. Pour ne nommer que deux sujets parmi ceux qui ont été abordés dans ces rencontres, mentionnons le changement du titre de Directeur général pour Président-directeur général ayant pour effet de permettre à la personne occupant ce poste une représentation plus officielle et plus évidente du président, traduisant ainsi une réalité fondamentale dans le cas où ce dernier ne peut servir l'Ordre que pour une période restreinte. Le deuxième sujet aussi abordé et voté via ces assemblées portait sur la rémunération d'un jour semaine du président de l'Ordre, qui vient ainsi officialiser une résolution du Bureau de 1997 qui avait alors entériné le principe de cette rémunération. Je me permets ici de préciser que cette décision émane d'une situation de plus en plus criante dans le monde professionnel soit celle où on demande à un professionnel devant exécuter un travail rémunéré pour assurer sa subsistance de consacrer minimalement une journée semaine à la présidence de l'Ordre, ce qui se traduit souvent par plus d'une journée. Ce tournant important a d'ailleurs renforcé la nécessité pour l'Ordre de revoir la gestion de ses finances pour les années à venir.

Fort des rencontres régionales, nous avons assisté à la création d'un premier chapitre régional à Québec. Ce rassemblement de membres au niveau régional, qui s'officialise aujourd'hui même lors de l'assemblée annuelle, a pris forme et action au printemps 2000 et est porteur de plusieurs espoirs pour les chimistes! En effet, il serait grandement souhaitable que soit créé d'autres chapitres régionaux de manière à encore mieux véhiculer le sentiment d'appartenance et de permettre aux membres de mieux se connaître tout en pouvant articuler des activités et des représentations en regard à des besoins régionaux. Je ne peux qu'encourager cet effort tout en félicitant ceux et celles qui ont décidé de s'engager dans cette direction!

En se tournant vers l'externe nous pouvons également constater combien l'année 1999-2000 a permis de concrétiser un certain nombre de dossiers pour l'Ordre et pour les professionnels québécois. En effet, la ministre Linda Goupil, responsable de l'application des lois professionnelles, a déposé une série de projets concrets devant conduire à la réforme du système professionnel dans son ensemble. Touchant tantôt la question des titres réservés et des pratiques exclusives, de l'exercice d'une profession en société, comme le regroupement, la réorganisation et la révision du fonctionnement de certains ordres en particulier, comme de la question de l'inspection professionnelle et de la discipline, nous pouvons certes admirer l'ambition mais aussi agréablement constater la volonté de réalisation du gouvernement en la matière. Je souhaite tout

particulièrement saluer les efforts déployés dans le dossier de l'exercice d'une profession en société qui doit faire l'objet d'un projet de loi dès l'automne 2000 et qui s'inscrit dans le contexte de la mondialisation et de l'ouverture des barrières nuisant à la mobilité des professionnels, sans compter l'impact de l'Internet sur l'offre de services professionnels. L'Ordre des chimistes a choisi de se prononcer sur certains projets qui étaient de son intérêt, il s'agit pour nous d'être présent et visible aux yeux du législateur de manière à consolider l'importance de la profession de chimiste et de lui donner toutes les chances possibles de s'épanouir au sein de ce nouveau système. C'est en intervenant, en nous interrogeant et en déposant des écrits sur les sujets qui nous touchent que nous croyons accomplir le mandat le plus important qu'il nous ait été donné d'exercer soit celui de la protection du public à l'égard des services rendus dans le domaine de la chimie.

Je souhaite aussi mentionner le travail accompli par les nombreux bénévoles au sein des comités réglementaires de même qu'à travers les mandats ponctuels qui ont été confiés aux différents groupes de travail (GT) et aux efforts de planification et de réflexion plus permanents confiés aux Groupes Conseils de Secteurs. Il va sans dire que les efforts de travail cumulés de tous ces gens sont l'essence de notre évolution et des succès réalisés et qu'une telle contribution bénévole se doit d'être soulignée et d'une manière particulière reconnue.

Je voudrais conclure ce rapport en réitérant combien nous aurons, une fois de plus cette année, besoin de l'appui inconditionnel des membres à tous les niveaux de l'organisation de manière à poursuivre nos efforts de développement de la profession au sein d'un système professionnel en changement. Je réitère aussi ma confiance et mon support à notre équipe de la permanence qui assure l'accomplissement de tous les dossiers sur une base quotidienne en plus de nous alimenter, via son président-directeur général, d'un éclairage riche en expérience et en compétence. Revoyons-nous dans un an pour mesurer alors ce que nous aurons pu accomplir de grand pour chacun des membres que nous sommes, pour la profession de chimiste et pour l'ensemble du système professionnel québécois, voir même à travers le monde!

Sincèrement,

Le président,

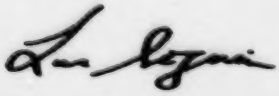

Luc Séguin, Ph. D., chimiste

ACTIVITÉS DU BUREAU

Cette année le Bureau a tenu 5 réunions régulières les 17 avril 1999, 10 juin 1999, 9 septembre 1999, 25 novembre 1999 et le 27 janvier 2000. Il y a aussi eu 2 réunions spéciales les 5 novembre 1999 et 15 février 2000. Les employés de l'Ordre des chimistes au cours de cette période ont été : M. Martial Boivin, président-directeur général; mesdames Lise Poulin, Claire Lamarche, Louise Vernier, Hélène Viger jusqu'en Octobre 1999; mesdames Johanne Côté, Annie Gauthier, Elisabelle Arseneault et Nancy Dolan à partir d'octobre 1999. On doit aussi ajouter au personnel rémunéré messieurs Claude Chartrand, syndic, la syndic-adjointe madame Sophie Maheu, monsieur Martin Giroux a aussi œuvré à titre de rédacteur en chef de la Revue Chimiste, monsieur Nacer-Eddine Ziani à titre de responsable des chapitres étudiants dans les universités, monsieur Paul Dupuis à titre d'inspecteur principal et d'adjoint au secrétaire.
Parmi les membres de l'Ordre desquels le Bureau a bénéficié de leur contribution bénévole je remercie ceux et celles dont le mandat s'est terminé, a été renouvelé ou initié au sein de leurs responsabilités particulières.

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Bureau a entre autres :

- élu le président, les membres du comité administratif et la représentante du public au sein de ce dernier;
- nommé les officiers de l'Ordre, les délégués aux réunions du CIQ et les signataires;
- adopté un budget prévoyant un léger surplus et incluant une refonte majeure des modes de fonctionnement de son secrétariat;
- majoré la cotisation annuelle des membres de plein droit à 305 $ (3,4 %) et celui des autres catégories de membres également majorés du même taux.
- nommé des enquêteurs pour aider le comité d'inspection professionnelle;
- décidé de ne pas renouveler les postes d'inspecteur principal et d'adjoint au secrétaire;
- adopté en dernière lecture le code de déontologie;
- adopté en dernière lecture le règlement sur l'assurance responsabilité professionnelle;
- nommé Christiane Auray-Blais comme membre élu du Bureau pour remplacer Éveline de Médicis démissionnaire;
- nommé les membres et les présidents des comités réglementaires;
- radié 1 membre conformément aux provisions de l'article 51 du Code des Professions;
- embauché l'ensemble du personnel de secrétariat nécessaire à son bon fonctionnement en remplacement de l'équipe démissionnaire;
- Autorisé la radiation de 267 membres pour défaut de paiement et de 21 membres pour retrait volontaire.

Je remercie tous les administrateurs du Bureau, les membres des comités, les groupes de travail et conseils de secteurs pour leurs contributions et leurs dévouements dans l'accomplissement des mandats confiés.

Le président,

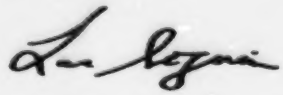

Luc Séguin, Ph. D., chimiste

ACTIVITÉS DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Les réunions du comité administratif se sont tenues en présence du secrétaire monsieur Martial Boivin. A été présente au besoin, la trésorière madame Brigitte Charpentier. Les 9 réunions régulières ont eu lieu les 7 avril 1999, 19 mai 1999, 16 juin 1999, 4 août 1999, 8 septembre 1999, 20 octobre 1999, 15 décembre 1999, 12 janvier 2000 et le 23 février 2000. Le comité a aussi tenu une (1) réunion spéciale le 14 juillet 1999.

Le comité a poursuivi ses travaux dans le même esprit et de la même manière que l'année précédente. Dans ce cadre, en plus des tâches régulières de gestion des affaires courantes de l'Ordre le comité administratif a :

- confié au syndic 4 mandats en usurpation de titre et en pratique illégale;
- participé de façon exceptionnelle au processus d'évaluation et d'embauche du nouveau personnel de secrétariat;
- admis 143 nouveaux membres dont 76 à l'entraînement, 67 de plein droit, et constaté que 66 ont obtenu l'expérience requise pour devenir membre de plein droit;
- autorisé la réinscription de 114 membres de plein droit et de 6 membres à l'entraînement.

Le président,

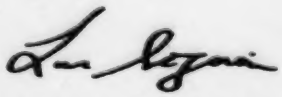

Luc Séguin, Ph. D., chimiste

BUREAU DU SYNDIC

Dossiers disciplinaires

Lors de notre dernier rapport, nous indiquions aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec que les travaux concernant deux (2) plaintes instituées par monsieur Alain Lajoie n'étaient pas terminées, ces dossiers sont maintenant clos. Dans un cas, le Tribunal des professions a rejeté l'appel logé par le bureau du syndic. Dans le dernier dossier, le comité de discipline a reconnu le professionnel coupable de huit (8) des dix (10) chefs.

Nous indiquions aussi que deux (2) décisions du comité de discipline étaient attendues. Elles ont été rendues au cours de l'été 1999. Dans un cas, le professionnel a été reconnu coupable. Dans l'autre cas, le comité de discipline a reconnu le professionnel non coupable. Cette décision a été portée en appel par le bureau du syndic. L'appel a été entendu au printemps 2000 et la décision du Tribunal des professions n'était pas rendue en date du 31 mars 2000.

Finalement, nous indiquions aux membres de l'Ordre des chimistes du Québec que deux (2) plaintes restaient à être entendues. Le comité de discipline a entendu les deux causes au cours de l'exercice 1999-2000. Dans un cas, le comité a reconnu le professionnel coupable. La décision du comité de discipline dans le dernier dossier n'était pas rendue en date du 31 mars 2000.

Au cours de l'exercice 1999-2000, la syndic adjointe en déontologie, Mme Sophie Maheu, a reçu de la part du public ou d'autres sources trois (3) demandes d'intervention. Elle a aussi poursuivi six (6) enquêtes amorcées mais non terminées au cours de l'exercice 1998-1999.

Dans trois (3) dossiers, nous avons conclu de ne pas porter de plainte. Un de ces dossiers a été référé à l'inspection professionnelle. Aucune de ces décisions n'a fait l'objet d'une demande auprès du comité de révision.
En date du 31 mars 2000, un total de quatre (4) enquêtes se poursuivaient toujours.

Au cours de l'exercice 1999-2000, un total de deux (2) plaintes disciplinaires ont été instituées contre deux (2) professionnels suite à des enquêtes. Une de ces plaintes était assortie d'une requête en radiation provisoire. Le comité de discipline a rejeté la requête. Cette décision fait actuellement l'objet d'un appel devant le Tribunal des professions et il devrait être entendu au cours de l'automne 2000. Dans le deuxième dossier, le comité de discipline a reconnu le professionnel coupable.

Pratique illégale et usurpation de titre

Au cours de l'exercice 1999-2000, le bureau du syndic a reçu (huit) 8 demandes d'enquête pour des cas présumés de pratique illégale et (dix) 10 pour usurpation de titre pour un total de dix-huit (18) demandes. Le syndic avec l'aval du bureau a fait deux (2) perquisitions et déposé quatre (4) poursuites totalisant cent dix (110) chefs d'accusation. De ces quatre (4) poursuites deux (2) étaient pour pratique illégale et deux (2) pour usurpation de titre. En outre, nous tenons à souligner les résultats des efforts des années antérieures et de l'année courante, trois (3) poursuites ont connu leur aboutissement devant les tribunaux cette année. Dans deux (2) de ces poursuites les intimés ont reconnu leurs culpabilités et, dans le troisième dossier, il y eut condamnation par défaut pour des amendes totalisant 21 000 $. Par ailleurs, des efforts concertés ainsi que d'étroits suivis sur la perception des amendes ont permis à l'Ordre d'encaisser 19 310,60 $ en amendes.

Dans le cadre de notre premier dossier où nous sommes allés à procès qui, rappelons-le, a commencé en 1996, un jugement en notre défaveur a été rendu le 13 septembre 1999. Nous avons porté cette cause en appel et l'appel a été entendu le 12 janvier 2000 et le jugement rendu le 1er février maintenait le jugement de première instance. Cependant lors de cet appel, le juge Ivan St-Julien semblait selon nous avoir commis une erreur en droit en omettant de se prononcer sur un point crucial. Sur cette base nous avons logé une demande d'autorisation d'en appeler qui fut acceptée sur le banc lors de son audition le 15 mars dernier. Les audiences pour cet appel se tiendront à Québec et devraient selon toute vraisemblance être entendues au cours de l'automne 2000 ou au début de l'année 2001. Nous suivrons ce procès avec beaucoup d'intérêt car nous sommes convaincus qu'il devrait nous apporter un plaidoyer de culpabilité qui établirait un fondement à la jurisprudence en matière de pratique illégale de notre profession.

Comme principal objectif pour la prochaine année, nous voulons continuer nos efforts de diversification en priorisant les secteurs d'activités où l'on pratique illégalement notre profession et dans lesquelles nous ne sommes pas intervenus encore.

En terminant, je tiens à rappeler que le syndic et son adjointe à titre d'enquêteurs et de conciliateurs, ne peuvent être efficaces qu'avec la pleine collaboration de l'ensemble des chimistes.

Le syndic,
Claude Chartrand, chimiste

COMITÉ DE RÉVISION

Le comité de révision est constitué au sein de l'Ordre des chimistes, en conformité avec l'article 123.3 du Code des professions. «Ce comité a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte.»

COMITÉ DE RÉVISION *(suite)*

Actuellement, les membres du comité sont :

Jacques E. Desnoyers, chimiste, président du comité
Sylvie Desbiens, chimiste
Sylvain Durocher, chimiste
Benoît Marsan, chimiste
représentant du public (poste vacant)
Francine Daigle, représentante du public

Le comité n'a reçu aucune demande de révision cette année.

Le président
Jacques E. Desnoyers, chimiste

COMITÉ DE DISCIPLINE

Composition du comité
Me Gilles Gaumond, président
Me Brigitte Deslandes, présidente suppléante
Me Micheline Leclerc, présidente suppléante
M. Marc Baril
M. Jean-Marc Billy
M. Pierre André Côté
Mme Louise Létourneau
M. Michael O'Dwyer
M. Raymond Vezeau
M. Bernard Vinet
M. Yves Rousseau, secrétaire

Activités du comité

Nombre de plaintes reçues entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000 : deux (2)

Nombre et nature des plaintes et des condamnations prononcées entre le 1er avril 1999 et le 31 mars 2000 : Sept (7) verdicts de culpabilité ont été prononcés ainsi que (2) verdicts de non culpabilité.

Plainte # 07-89-012-96-1
(plainte reçue durant l'exercice 1996-1997)

- 2 chefs d'accusation (# 1 et 2) pour avoir exercé sa profession dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité des services rendus aux clients contrevenant ainsi à l'article 3.01.03 du *Code de déontologie des chimistes*.
- 2 chefs d'accusation (# 3 et 4) pour avoir agi de manière non consciencieuse en exprimant un avis à un client sans avoir une connaissance complète des faits contrevenant ainsi à l'article 3.02.04 du *Code de déontologie des chimistes*.
- 1 chef d'accusation (# 5) pour être intervenu dans les affaires personnelles d'un client contrevenant ainsi à l'article 3.01.05 du *Code de déontologie des chimistes*.
- 3 chefs d'accusation (# 6, 7 et 8) pour avoir omis de signer des résultats d'analyse délivrés pour le bénéfice d'un client contrevenant ainsi à l'article 3.02.04 du *Code de déontologie des chimistes*.
- 1 chef d'accusation (# 9) pour entrave à l'enquête tenue par le syndic contrevenant ainsi aux articles 114 et 122 du *Code des professions*.
- 1 chef d'accusation (# 10) pour représentation fausse, trompeuse ou incomplète en affichant dans les vitrines de son bureau des informations erronées quant au lieu où étaient réalisées les analyses contrevenant ainsi aux articles 6.01 et 6.02 du *Code des professions*.

Décision rendue le 14 juillet 1999 : Coupable des chefs d'accusation 1, 2, 3, 6, 7, 8, 9 et 10 et acquitté des chefs 4 et 5.

Sanction : Réprimande pour les chefs 2, 7, 8 et 10. Une amende de 1 000 $ pour chacun des chefs 1, 3 et 9. Une amende de 600 $ pour le chef 6 ainsi que le paiement des frais et déboursés.

Plainte # 07-89-012-96-2
(plainte reçue durant l'exercice 1996-1997)

- 1 chef d'accusation pour entrave à l'enquête tenue par le syndic contrevenant ainsi aux articles 114 et 122 du Code des professions.

Décision rendue le 14 juillet 1999 : Non coupable

Plainte 07-94-076-98-2
(plainte reçue durant l'exercice 1997-1998)

- 1 chef d'accusation pour avoir accepté un mandat concernant l'analyse des substances pour le bénéfice d'une compagnie, sans chercher à avoir, au préalable, une connaissance complète des faits.
- 2 chefs d'accusation pour avoir exprimé des avis incomplets sur des rapports d'analyse sans fournir d'explications à son client.
- 1 chef d'accusation pour avoir omis de rendre compte avec diligence à une cliente, suite aux interrogations de cette dernière en regard d'analyses effectuées pour son bénéfice.
- Le tout contrevenant aux articles 3.02.04, 3.03.01 et 3.03.03 du *Code de déontologie des chimistes*.

Audition tenue, en attente de décision.

COMITÉ DE DISCIPLINE *(suite)*

Plainte 07-96-106-98-3
(plainte reçue durant l'exercice 1997-1998)

- 3 chefs d'accusation (#1, 3 et 5) pour ne pas avoir respecté le secret de renseignements de nature confidentielle obtenus dans le cadre de son emploi en faisant parvenir curriculum vitae indiquant les types d'analyse qu'il a effectué ainsi que le nom des compagnies pour lesquelles il a effectué ces analyses contrevenant ainsi à l'article 3.06.01 du *Code de déontologie des chimistes*.
- 3 chefs d'accusation (#2, 4 et 6) pour abus de confiance et utilisation de procédés déloyaux envers son ancien employeur contrevenant ainsi à l'article 4.03.01 du *Code de déontologie des chimistes*.

Décision rendue le 23 novembre 1998 : Coupable des 6 chefs d'accusation.

Sanction : Pour les chefs 1, 2 et 3, un mois de radiation temporaire au tableau de l'Ordre. Pour les chefs 4, 5 et 6, un mois de radiation temporaire du tableau de l'Ordre a être purgé concurremment mais d'une façon consécutive à la condamnation précédente.

La cause est en appel au Tribunal des professions.

Plainte # 07-91-025-98-4

- Entrave à la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en ne répondant pas dans les plus brefs délais à la correspondance de celle-ci, contrevenant ainsi à l'article 114 du Code des professions et à l'article 4.02.02 du *Code de déontologie des chimistes*.

Décision rendue le 11 janvier 1999 : Coupable du chef d'accusation mentionné dans la plainte.

Sanction : Amende de 600 $ ainsi que le paiement des frais et déboursés encourus dans cette cause.

Plainte # 07-02-023-98-6

- Avoir sous-traité des analyses chimiques afin de déterminer la teneur de certains éléments chimiques dans des échantillons fournis par une entreprise n'employant pas de chimiste, laquelle compagnie contribuait ainsi à l'exercice illégal de la chimie, commettant ainsi un acte dérogatoire à la dignité de la profession en vertu du paragraphe c) de l'article 4.01.01 du *Code de déontologie des chimistes*.

Décision rendue le 10 septembre 1999 : L'intimé est acquitté des infractions mentionnées dans la plainte.

La cause est en appel au Tribunal des professions.

Plainte # 07-91-025-98-7
(plainte reçue durant l'exercice 1997-1998)

- Entrave à la syndic adjointe dans l'exercice de ses fonctions en ne fournissant pas les documents demandés contrevenant ainsi à l'article 114 du Code des professions.

Décision rendue le 11 janvier 1999 : Coupable du chef d'accusation mentionné dans la plainte.

Sanction : Amende de 700 $ ainsi que le paiement des frais et déboursés encourus dans cette cause.

Plainte 07-91-065-98-9
(plainte reçue durant l'exercice 1997-1998)

- 2 chefs d'accusation (# 1 et 2) pour avoir omis de demander des honoraires justes et raisonnables.
- 1 chef d'accusation (# 3) pour avoir omis de s'installer sous une hotte pour la manipulation de substances toxiques.
- 1 chef d'accusation (# 4) pour avoir refusé de remettre à son client tous les documents le concernant avant que le montant des ses honoraires professionnels ne soit payé.
- 1 chef d'accusation (# 5) pour avoir facturé pour une formation n'ayant pas été dispensée.

Le tout contrairement aux articles 3.02.01 et 3.08.01 du *Code de déontologie des chimistes* et à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Décision rendue le 14 juillet 1999 : Coupable des chefs 1, 2, 3 et 5. Acquitté du chef 4.

Sanction : Chef 1 - 1 000 $ d'amende
Chef 2 - 800 $ d'amende
Chef 3 - 600 $ d'amende
Chef 5 - radiation temporaire d'un mois.
L'intimé est aussi tenu de payer les frais et déboursés encourus dans cette cause.

Plainte # 07-88-065-98-10

- 2 chefs d'accusation, d'une part, pour avoir exigé d'avance le paiement de ses services professionnels contrevenant à l'article 3.08.05 du *Code de déontologie des chimistes* et d'autre part pour avoir omis de s'assurer que son employée ne communique de renseignements confidentiels obtenus dans l'exercice de ses fonctions, contrevenant aux articles 3.06.07 et 3.08.05 du *Code de déontologie des chimistes*.

Décision rendue le 14 juillet 1999 : Coupable des 2 chefs d'accusation mentionnés dans la plainte.

Sanction : Réprimande sous le chef 1 et 600 $ d'amende sous le chef 2. L'intimé est tenu au paiement des frais et déboursés encourus dans cette cause.

COMITÉ DE DISCIPLINE *(suite)*

Plainte # 07-91-025-99-01

- 4 chefs d'accusation (#1, 3, 8 et 10) pour avoir contribué à l'exercice illégal de la chimie en permettant à ses employés de poser des actes réservés aux chimistes à savoir la production de rapports d'analyse commettant ainsi un acte dérogatoire à la dignité de la profession tel que prévu à l'article 4.01.01 c) du *Code de déontologie des chimistes*.
- 4 chefs d'accusation (#2, 4, 9 et 11) pour avoir omis de signer des rapports d'analyse chimique préparés sous sa responsabilité contrevenant ainsi à l'article 3.04.02 du *Code de déontologie des chimistes*.
- 4 chefs d'accusation (#5, 6, 7 et 12) pour avoir permis à l'un de ses employés de signer des rapports d'analyse chimique dans lequel ce dernier s'attribue des initiales laissant faussement croire qu'il est détenteur d'un baccalauréat en sciences, commettant ainsi un acte dérogatoire à l'honneur ou à la dignité de sa profession, le tout contrairement à l'article 59.2 du *Code des professions*.

Décision rendue le 14 mars 2000 : Coupable des chefs d'infraction 1, 3, 5, 6, 7, 8, 10 et 12. Autorise le retrait des chefs 2, 4, 9 et 11.

Sanction : Radiation temporaire d'un mois pour chacun des chefs 1, 3, 8 et 10, laquelle doit être purgée concurremment. Radiation temporaire d'une semaine pour chacun des chefs 5, 6, 7 et 12, laquelle doit être purgée concurremment à la radiation temporaire d'un mois prononcé précédemment. Condamne l'intimé au paiement des frais et déboursés encourus dans cette cause.

Plainte # 07-89-093-2000-1

- 1 chef d'accusation pour avoir exercé dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité de ses services contrevenant ainsi à l'article 3.01.03 du Code de déontologie des chimistes.
- 1 chef d'accusation pour ne pas avoir respecté le secret de tout renseignement de nature confidentielle obtenu dans l'exercice de sa profession contrevenant ainsi aux articles 3.01.04 et 3.06.01 du Code de déontologie des chimistes.
- 3 chefs d'accusation pour ne pas s'être acquitté de ses devoirs professionnels avec intégrité et honnêteté intellectuelle contrevenant ainsi à l'article 3.02.01 du Code de déontologie des chimistes.
- 2 chefs d'accusation pour avoir exprimé un avis contradictoire dans un rapport d'expertise attestant faussement d'une méthode, le tout contrairement au paragraphe d) de l'article 4.01.01 du Code de déontologie des chimistes.
- 2 chefs d'accusation pour avoir exprimé un avis contradictoire dans un rapport d'expertise en affirmant avoir procédé à certaines épreuves alors que les données retrouvées dans les feuilles d'observation et les tableaux des résultats transmis à la syndic adjointe ne concordent pas, contrevenant ainsi à l'article 3.02.04 du Code de déontologie des chimistes.
- 20 chefs d'accusation pour avoir demandé et accepté des honoraires déraisonnables contrevenant ainsi à l'article 3.08.01 du Code de déontologie des chimistes.
- 8 chefs d'accusation pour avoir émis une opinion non fondée sur des connaissances suffisantes contrevenant ainsi aux articles 3.02.01 et 3.02.06 du Code de déontologie des chimistes.

Requête de radiation provisoire déposée en même temps que la plainte.

Décision rendue le 9 mars 2000 : La demande de radiation provisoire a été rejetée par le comité de discipline.

La cause est en appel au Tribunal des professions.

Le secrétaire du comité de discipline,
Yves Rousseau, chimiste

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Composition du comité
Par résolution du Bureau, le comité est composé de :
M. Pierre Mercier, président du comité
M. Aristide Bouchard
M. Jacques Brault
M. Robert Brousseau, secrétaire du comité
M. Paul Dupuis, inspecteur principal
M. Martin Giroux
M. Daniel Poisson

Mandat du comité
Le mandat du comité est défini à l'article 112 du Code des professions. Il comporte la surveillance générale de l'exercice de la profession ainsi que la confidentialité d'enquêtes particulières sur la compétence de certains membres lorsque celles-ci sont jugées appropriées afin d'assurer la protection du public.

Liste des enquêteurs
Le Bureau a également nommé comme enquêteurs :
M. Claude Barbeau
M. Clément Bourget
M. Jean-Eudes Côté
Mme Jocelyne Cousineau
M. Serge Couture
M. Léonard A. Dombrovski

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE *(suite)*

Mme Rosanne Gauthier
M. Martin Giroux
M. Boun Pong Keuk
M. Denis Maheux
Mme France Montgrain
Mme Francine Morin-Coutu
M. Ebrahim Noroozi
M. Gaston A. Picard
M. Vincent Pineault
M. Gilles Sabourin
M. Michel Simard

Réunions du comité
Le comité d'inspection professionnelle s'est réuni 9 fois, soit les :
14 avril 1999
12 mai 1999
9 juin 1999
25 août 1999
22 septembre 1999
15 décembre 1999
19 janvier 2000
16 février 2000
15 mars 2000

Programme de surveillance générale de la profession
Le programme de surveillance générale de l'exercice de la profession est quinquennal. Chaque année, le cinquième des membres reçoivent un questionnaire d'inspection à compléter dont les buts sont de faire la mise à jour de chaque dossier et de permettre au comité de sélectionner les membres qui seront visités. Conçu par le comité d'inspection professionnelle, approuvé par le Bureau de l'Ordre et publié dans la revue de l'Ordre, le programme en est à sa treizième année d'opération (troisième cycle d'inspection de cinq ans).

513 questionnaires d'inspection ont été expédiés en septembre 1999. Au 31 mars 2000, 320 dossiers (62 %) avaient été examinés. De ce nombre, 289 dossiers (90 %) ont été fermés sans recommandations particulières, sauf pour certaines remarques; 31 dossiers (10 %) ont été retenus pour une inspection professionnelle sur les lieux de travail du membre et aucun dossier a été soumis au syndic.

Au cours de l'exercice 1999-2000, le comité a reçu 26 rapports d'inspection. 17 rapports d'inspection (65 %) contenaient des recommandations d'amélioration de certains aspects de la pratique professionnelle.

Suivi des inspections professionnelles réalisées
Lorsqu'un membre a été soumis à une visite d'inspection professionnelle, un rapport de cette visite est soumis par les enquêteurs qui l'ont faite. Le comité d'inspection professionnelle prend connaissance du rapport et décide si le dossier doit être fermé ou non. Lorsque des recommandations d'amélioration de certains aspects de la pratique sont acheminées à un membre, ce dernier doit fournir un rapport des améliorations apportées environ un an plus tard. Le comité a perdu deux de ses membres au cours de l'année qui seront remplacés sous peu. Le poste d'inspecteur principal a été aboli, ce qui nécessite une réorganisation du fonctionnement du comité.

Remerciements
Je tiens à remercier les membres du comité pour leur dévouement tout au long de l'année qui vient de s'écouler. Je remercie l'inspecteur principal pour le travail accompli durant son mandat, le secrétariat de l'Ordre, surtout Mme Elaine Viger et Nancy Dolan pour avoir assuré la continuité de l'organisation administrative de notre comité, l'ensemble des enquêteurs ainsi que le syndic. Je tiens également à souligner le soutien du Bureau et la collaboration de ses membres.

Le président du comité
Pierre Mercier, M.Sc., chimiste

COMITÉ DES EXAMINATEURS

Composition du comité
Le comité des examinateurs est composé de 7 membres nommés par le Bureau :
Mme Nathalie Roy, présidente
M. Edward Kamel
M. Selim Kermasha
M. Christian Linard
M. Hugues Ménard
M. Pierre Paquet
M. Gaston A. Picard

Mandat du comité
Le mandat principal du comité consiste à évaluer la formation des candidats qui ne sont pas détenteurs d'un diplôme donnant accès à l'Ordre et qui désirent y adhérer. Suite à cette évaluation, le comité doit présenter ses conclusions et recommandations au Bureau quant à l'admissibilité des candidats.

Le comité est également responsable des examens d'admission à l'Ordre lorsque nécessaire.

Activités du comité
Au cours de l'exercice 1999-2000, le comité a tenu 9 réunions d'une durée moyenne de 4 heures au cours desquelles il a étudié 67 demandes d'admission. De ces demandes, 32 ont fait l'objet d'une recommandation d'admission, 4 ont été renvoyées afin d'obtenir un complément d'information, 18 n'ont pas été agréées à cause d'une formation jugée insuffisante, 9 demandes ont également fait l'objet d'une réévaluation et 4 ont fait l'objet d'une approbation de cours.

COMITÉ DES EXAMINATEURS *(suite)*

Perspectives 2000-2001
Tout en maintenant l'exercice du mandat principal, le comité prévoit effectuer une révision du système d'évaluation des dossiers provenant des programmes universitaires étrangers afin d'optimiser le travail d'étude de dossier et uniformiser l'information relative aux différents programmes autres que québécois.

Remerciements
Je tiens à remercier chaleureusement les membres du comité pour leur grande disponibilité ainsi que leur constant dévouement. Je souhaite également souligner l'indispensable et excellente collaboration du personnel de l'Ordre, tout spécialement le travail consciencieux et la grande gentillesse de Mme Johanne Côté ainsi que l'important appui de M. Martial Boivin.

La présidente,
Nathalie Roy, chimiste

COMITÉ À L'ENTRAÎNEMENT

Composition du comité
Le comité des membres à l'entraînement est composé de 5 membres nommés par le Bureau :
M. Antoine Fournier, président
M. Robert Giguère
M. Denis Lafrance
M. Martin Létourneau
M. Gaston Mercier

Mandat du comité
Le comité vérifie l'expérience des candidats chimistes dont la formation académique a déjà été jugée satisfaisante et recommande au Bureau, le cas échéant, leur admission à la pratique sans restriction de leur profession ou la poursuite de la formation.

Le comité exerce la surveillance de l'entraînement des membres en période de formation et recommande au Bureau leur admission à la pratique sans restriction de leur profession.

Activités du comité
Au cours de l'exercice 1999-2000, le comité a tenu sept réunions régulières au siège social de l'Ordre, soit les 13 mai, 29 juillet, 2 septembre, 14 octobre, 2 décembre 1999, 20 janvier et 23 mars 2000. Lors de ces réunions, les membres du comité ont étudié 320 dossiers concernant l'entraînement de nouveaux candidats, le transfert de statut, le suivi de la période d'entraînement et des dossiers de parrainage pour des candidats n'exerçant pas sous la supervision d'un chimiste.

Après sept ans à titre de membre et président du comité, j'ai pris la décision que c'était ma dernière année. Je remercie chaleureusement les membres du comité pour leur assiduité et la qualité de leur travail. Je remercie également le secrétariat de l'Ordre et plus particulièrement Mme Johanne Côté pour le travail soigné dans la préparation des dossiers au cours de cet exercice.

Le président,
Antoine Fournier, chimiste

COMITÉ DE BIOCHIMIE CLINIQUE

Composition du comité
Jean-Pierre Émond, président
Louise Charest-Boulé
Robert Giguère
Monique Laferrière
Peter Ross
Wolfgang Schneider

Activités du comité
Le comité de biochimie clinique est un comité réglementaire qui a comme fonction de formuler les recommandations en vue de la reconnaissance du stage en biochimie clinique par le Bureau, d'élaborer les programmes de formation supplémentaires ainsi que d'étudier toute question confiée par le Bureau.

Nous tenons à remercier Dr Peter Ross, qui a quitté notre comité en cours d'année, pour sa contribution aux activités passées du comité. Je tiens à souligner la nomination au comité du Dr Louise Charest-Boulé qui a généreusement accepté notre invitation. Nous avons bénéficié de la nomination de M. Georges L. Gauthier, président de l'Ordre, comme agent de liaison. Ce fut un atout des plus positifs pour l'accomplissement de nos dossiers.

Le Comité de biochimie clinique a tenu sept (7) réunions au cours de l'année 1999-2000 en plus de consultations électroniques. Nous avons par ailleurs créé un comité conjoint de 6 membres avec l'Académie canadienne de biochimie clinique afin d'atteindre une harmonisation canadienne des programmes de certification en biochimie clinique au Québec et au Canada.

Aucun nouveau spécialiste en biochimie clinique n'a été reçu au cours de la présente année. Cinq stagiaires se sont inscrits au stage de formation en biochimie clinique. Toutefois, en raison de difficultés de financement, nous déplorons la démission d'un de ces stagiaires. Nous leur souhaitons courage et persévérance. Le Comité a exercé avec rigueur la surveillance des stages courants et a recommandé les actions requises.

COMITÉ DE BIOCHIMIE CLINIQUE *(suite)*

Programme de bourses de stage : Le comité a travaillé de concert avec les officiers de l'Ordre afin de voir le ministère de la santé et des services sociaux réinvestir dans la formation de nos stagiaires en biochimie clinique. C'est avec plaisir que le ministère a répondu en partie à nos demandes en réinvestissant deux (2) bourses de formation pour l'année 1999-2000. L'octroi de ces bourses est désormais pour la durée totale de deux (2) ans du stage du candidat et non plus pour une seule année. De plus, le montant de ces bourses a été rehaussé de 14 % passant à 20 000 $ par an ce qui est toutefois loin du montant demandé de 30 000 $, un montant équivalent à celui des bourses de recherche postdoctorales, une formation de même niveau. Nous continuons nos efforts en ce sens.

Programme de formation de 2 ans & syllabus : Le comité a travaillé activement sur la complétion du dossier visant à modifier la réglementation québécoise en vue de passer d'un stage d'un (1) an en biochimie clinique à un programme de formation de deux (2) ans. Ce programme inclut des périodes de formation académiques et cliniques. Ce principe avait été antérieurement accepté par le Bureau de l'Ordre. Notre dossier est sur le point d'être présenté à l'Office des professions.

Parallèlement, le syllabus de notre programme de formation a été complété de concert avec l'Académie canadienne de biochimie clinique, organisme responsable de la formation équivalente ailleurs au Canada. Nous disposons désormais d'un syllabus unique au Québec et au Canada.

Harmonisation canadienne des programmes de formation et de certification en biochimie clinique : Sur une initiative de notre comité, des démarches officielles ont été entreprises avec l'Académie canadienne de biochimie clinique (ACBC) afin d'atteindre une pleine reconnaissance officielle de nos programmes respectifs de formation et de certification des spécialistes en biochimie clinique. Un comité conjoint OCQ-ACBC a été formé afin de faire rapport en juin 2000 sur les modifications requises des règlements et des procédures tant canadiennes que québécoises. Un rapport final a été préparé pour soumission aux deux organismes en juin 2000.

En terminant, je désire remercier très chaleureusement tous les membres du comité, du comité ad hoc pour la révision du syllabus ainsi que du comité conjoint OCQ-ACBC pour leur contribution très significative au cours de cette dernière année. Permettez-moi également de remercier très sincèrement le président-directeur général de l'Ordre pour sa participation active dans nos travaux et principalement comme membre du comité conjoint. La réceptivité du président de l'Ordre, monsieur Gauthier, ainsi que des membres du Bureau nous ont permis de faire avancer rapidement nos dossiers. De plus, la nouvelle équipe cléricale de l'Ordre nous a été d'un précieux et agréable support. Un grand merci à toutes et tous pour cette année de productivité dans un contexte très cordial.

Collégialement,

Le président
Jean-Pierre Émond, Ph.D., chimiste, CSPQ

COMITÉ DE LA FORMATION DES CHIMISTES

Le mandat du comité
Ce comité est un comité consultatif formé en vertu des règlements de la loi sur les chimistes. Il a le mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des chimistes. La qualité de la formation, telle que définie dans le règlement sur le comité de la formation des chimistes, «s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession de chimiste».

La composition du comité
Le comité est formé de cinq membres. La Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec nomme deux membres, le ministre de l'Éducation ou son représentant nomme un membre et le Bureau nomme deux membres de l'Ordre, parmi lesquels le comité choisit le président. Les membres du comité sont les suivants :

M. Yves Rousseau, président du comité
M. Ian Butler, vice-recteur adjoint à la recherche, Université McGill
M. Carmel Jolicoeur, département de chimie, Université de Sherbrooke
M. Gaston Lalumière, Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal
M. Roger Murray, Ministère de l'Éducation, Gouvernement du Québec

Messieurs Butler et Jolicoeur ont été nommés par la Conférence des recteurs et des principaux des universités du Québec et Monsieur Murray est le représentant du ministre de l'Éducation.

Au cours de l'année le comité a tenu quatre réunions. À la demande du Bureau, le comité a donné un avis sur les modifications proposées au programme du département «Food and sciences» de l'Université McGill. Il a, de plus, poursuivi les démarches entreprises il y a maintenant deux ans dans le but de connaître l'adéquation de la formation actuelle aux compétences à acquérir pour l'exercice de la profession. Ainsi des questionnaires ont été adressés aux chimistes nouvellement arrivés sur le marché du travail ainsi qu'à leurs employeurs. Les résultats de ces sondages sont en cours d'analyse et devraient conduire à des recommandations de modifications

COMITÉ DE LA FORMATION DES CHIMISTES *(suite)*

des règlements sur les normes d'équivalence de diplôme ou de formation aux fins de la délivrance d'un permis de l'Ordre des chimistes du Québec.

Le président,
Yves Rousseau, chimiste

SECTEUR FORMATION CONTINUE

En 1999-2000, le comité de formation continue était composé de Mme Isabelle Bouchard, M. Hugues Ménard, M. François Gauvin, M. Jean-Charles Gayet et M. Serge St-Laurent.

Ce comité avait comme mandat de planifier et d'organiser les activités de formation continue de l'Ordre des chimistes du Québec.

Deux cours de formation soit «La gestion des matières dangereuses» et «Contrôle et assurance de la qualité» ont été offerts en juin 1999 dans le cadre du congrès annuel 1999. Plusieurs autres cours sont également en préparation et seront offerts l'an prochain.

Depuis 1998, le comité de formation continue a axé ses efforts principalement sur la préparation de quelques cours afin de répondre le plus rapidement possible à une demande de la part des membres de l'Ordre. Par contre, il devenait de plus en plus nécessaire pour le comité de compléter le travail de réflexion amorcé en 1998 visant à établir les orientations de l'Ordre en matière de formation continue. Ainsi, les travaux du comité ont donc porté principalement sur la préparation d'un document d'orientation qui sera déposé au Bureau cet automne.

Le responsable du comité de formation continue,
Serge St-Laurent, chimiste

SECTEUR ENVIRONNEMENT

Composition du Conseil du secteur environnement
Mme Saôde Savary, responsable de secteur
M. Daniel Cozak, responsable adjoint de secteur
M. Guy Châteauneuf, conseiller
M. Yves Veilleux, conseiller

Activités du Conseil
Au cours de cette année, le secteur environnement a représenté l'Ordre des Chimistes dans des dossiers qui interpellent la protection du public et la pratique professionnelle.

Le protocole d'entente entre l'AQVE et les quatre ordres professionnels a fait l'objet d'un communiqué conjoint de presse qui fut publié dans les revues spécifiques aux ordres respectifs. Monsieur Châteauneuf continuera à représenter l'OCQ dans ce dossier.

Sur l'invitation du Ministère de l'environnement, nous avons participé à la journée de *Réflexion sur la pertinence de la révision du régime de protection de l'environnement*. Nous avons formulé des recommandations et nous suivons l'évolution de ce dossier. Nous planifions d'intervenir lors des prochaines séances de consultations prévues à l'automne prochain. Le Ministère de l'Environnement nous a rencontré pour présenter leur programme d'agrément de professionnels pour la gestion des sites contaminés. Ce dossier fait l'objet d'une vigilance de la part du secteur environnement.

Suite à notre participation à la consultation sur l'Évaluation et la Gestion du risque toxicologique au Québec organisé par le Ministère de la Santé et des Services Sociaux du Québec, nous avons soumis un rapport et planifions d'assurer une vigilance dans ce dossier.

Nous avons produit un compte-rendu sur le Colloque intitulé : *Les liens entre l'environnement et la santé des femmes : les priorités d'action*. Cette activité fut organisée par le Réseau Québécois des femmes en environnement.

Nous avons fourni des avis d'experts sur le dépistage et le contrôle des nitrates dans l'eau potable.

Nous avons produit une description du *Rôle du Chimiste oeuvrant dans le domaine de l'environnement* pour fin de publicité dans le Journal Le Devoir.

Pour promouvoir un partenariat avec l'industrie, nous avons recueilli des commandites pour nos réunions. Dans la même perspective, nous explorons la possibilité d'utiliser l'Internet afin de faciliter la participation aux activités (réunions et groupes de travail) du secteur.

Nos objectifs pour l'année prochaine sont d'assurer la vigilance sur les dossiers cibles, de continuer à promouvoir le rapprochement et la participation des membres réguliers et ceux du réseau de veille par le biais de l'internet, de continuer à intervenir dans les dossiers environnementaux d'intérêt pour l'OCQ.

Félicitations aux membres du secteur ainsi qu'à ceux du Réseau de veille en environnement pour le travail accompli malgré les contraintes horaires.

La responsable du Secteur environnement
Saôde Savary, M.Env., chimiste

SECTEUR SANTÉ

Composition du Conseil du secteur santé
Jean-Pierre Émond, conseiller
Georges L.Gauthier, délégué du bureau
Monique Laferrière, coprésidente
Gaston Lalumière, coprésident
Joël Lavoie, conseiller

Mandat du Conseil du secteur santé
Le Conseil du secteur santé fut créé lors de la réorganisation administrative de l'Ordre de 1996. Son mandat est d'étudier et de faire les recommandations qui s'imposent à propos de tout sujet touchant au domaine de la santé à l'exclusion des dossiers réglementaires traités par le Comité de biochimie clinique.

Activités du Conseil du secteur santé
Au cours de l'exercice 1999-2000, le conseil du secteur santé a tenu deux réunions, ainsi que des communications téléphoniques et électroniques.

Le dossier relatif à la situation des analyses de biochimie clinique réalisées en pharmacie a été rediscuté, sans toutefois donner d'aboutissements concrets. Le Bureau n'a pas jugé opportun, pour le moment, de donner suite aux recommandations antérieures du Conseil du secteur santé rélativement à cette situation.

Le Conseil du secteur santé a recommandé au Bureau deux candidats pour représenter l'Ordre des chimistes du Québec au Groupe de travail du Ministère de la santé et des Services sociaux sur la planification de la main-d'œuvre pour les biochimistes cliniques et les médecins biochimistes. Le conseil du secteur santé a également colligé l'information existante sur le sujet et organisé une réunion préparatoire.

Le Conseil du secteur santé a suivi les activités du comité directeur provincial sur la réforme des laboratoires ainsi que de ses sous-comités.

Les activités du groupe de travail sur contrôle de qualité des moniteurs de glycémie capillaire à domicile (GTCQM), mis en place en 1997, ont été suspendues indéfiniment en raison des circonstances non pertinentes.

Le Conseil du secteur santé a suivi les dossiers entamés en 1998-99, en plus de donner son avis sur divers dossiers qui lui ont été soumis.

Remerciements
Nous remercions sincèrement les membres du Conseil du secteur santé ainsi que le personnel de l'Ordre pour leur précieuse collaboration.

Les coprésidents du Conseil du secteur santé,
Monique Laferrière, chimiste
Gaston Lalumière, chimiste

GROUPE DE RÉDACTION DE LA REVUE CHIMISTE

Composition du Groupe
Julie Péloquin
Jean-Charles Gayet
Serge Alex
Marc Olivier
Gérald St-Laurent
Martin Giroux
Yvan Ouellet
François Brouillette
Diane Boulet

Mandat du groupe
Le groupe de rédaction a pour mandat principal la production et l'amélioration continuelle de la revue Chimiste ainsi que la Coordination de la production de l'encart Double=Liaison.

Activités du groupe
Au cours de l'exercice 1999-2000, deux réunions de travail ont eu lieu principalement pour développer les thématiques abordées durant et faire le point sur les réalisations de l'équipe.

Perspectives 2000-2001
- Poursuivre le mandat principal avec le nouvel agent de communication permanent qui en sera le coordonnateur;
- Diversifier le contenu de la revue de nouveaux collaborateurs;
- Augmenter les revenus de publicité.

Nous remercions chaleureusement les membres du groupe, le personnel du siège social de l'Ordre ainsi que tous les auteurs qui ont participé à la revue de façon ponctuelle pour leur précieuse collaboration.

L'éditrice et vice-présidente,
Diane Boulet, chimiste

Le rédacteur en chef,
Martin Giroux, chimiste

RESPONSABLE DES VISITES AUX UNIVERSITÉS

Introduction
En date du 4 juin 1999, une réunion de travail avec les présidents des Chapitres Étudiants s'est tenue au siège social de l'Ordre des chimistes en vue de faire un bilan lié à leurs activités de l'année et définir un programme d'action pour la prochaine année scolaire. Cette réunion s'est déroulée en présence de Mme Diane Boulet et de M. Martial Boivin. Lors de cette réunion, il a été convenu d'inviter les présidents de ces chapitres à notre congrès annuel. Pour cette année nous avons choisi de concentrer nos efforts sur l'implantation des Chapitres Étudiants de l'Université de Montréal et celui de l'Université du Québec à Montréal qui représentent à elles seules le plus grand des effectifs en chimie et en biochimie.

RESPONSABLE DES VISITES AUX UNIVERSITÉS *(suite)*

Ces efforts se sont concrétisés le 5 octobre 1999 par l'installation du Chapitre Étudiant de l'Université de l'UQAM et le 24 mars 2000 pour celui de l'Université de Montréal.

Comme c'est de coutume maintenant, nous avons choisi de poursuivre notre démarche qui vise à marquer la présence de l'Ordre dans les activités des universités et par la même occasion lui donner une visibilité.

Participation

- Au 4ième forum provincial «Carrière en Chimie» à l'Université Laval le 22 octobre 1999;
- À un «Midi Carrière» au Cégep Maisonneuve le 29 novembre 1999;
- À une «Journée Carrière» à l'Université de McGill le 03 janvier 2000;
- À la deuxième édition du «Symposium de Chimie» à l'Université de Montréal le 05 janvier 2000;
- À une Journée Carrière à l'Université de Concordia le 9 janvier 2000;
- À la deuxième édition des «Sciences UQAM 2000» le 10 janvier 2000.

Objectifs en cours de réalisation

- Des contacts sont en cours pour la mise en place d'un Chapitre Étudiant à l'Université Bishop.
- Une réunion de coordination est prévue, à la fin du mois de juin 2000, pour l'ensemble des Chapitres Étudiants au siège social de l'Ordre.
- Le réseau interuniversitaire qui doit être constitué incessamment afin de consolider les activités et le fonctionnement des Chapitres Étudiants et créer une synergie entre l'ensemble des universités. Ce réseau qui se veut innovateur fait parti d'une nouvelle dynamique que l'Ordre veut mettre en place au niveau des Chapitres Étudiants en vue de se regrouper autour d'un projet commun et augmenter notre membership.
- Mise en place d'un site Web et d'un bulletin d'information des Chapitres Étudiants de l'Ordre.
- Refonte de la charte des Chapitres Étudiants en une charte unique.

Conclusion

Compte tenu du nouveau poste que j'occupe à l'Ordre comme agent de communication, je pense pouvoir m'atteler dans les prochains mois à développer des outils ainsi que des procédures de communication qui me permettront de mieux concrétiser les objectifs que l'Ordre veut s'assigner. Nos objectifs pour l'année à venir seront de consolider et d'assurer le suivi permanent de nos Chapitres Étudiants et de renforcer notre présence.

Le responsable des visites aux universités,
Nacer-Eddine Ziani, chimiste

LE SITE WEB

Rôle et contenu du site Web

Le site Web de l'Ordre termine sa quatrième année d'existence, ayant été inauguré le 12 juin 1996 à l'occasion du congrès annuel. La mission première du site Web est d'être un outil de communication privilégié entre l'Ordre et ses membres présents et futurs. Pour y parvenir le site vise à leur fournir toute information pertinente à la profession de chimiste au Québec, dont :

- la mission de l'Ordre ;
- une description de la structure de l'Ordre ;
- les noms des administrateurs, officiers, membres de comités, etc («Qui est qui»);
- les avis officiels ;
- des nouvelles brèves (annonces de congrès et colloques, etc);
- une rubrique d'offres et demandes d'emplois ;
- une description du Réseau Chimie;
- une page de liens utiles;
- les activités reliées au congrès de l'Ordre.

Fréquentation du site

La fréquentation du site a été évaluée en comptant le nombre de personnes qui accédaient à la page d'accueil du site. Notons que ce mode de fonctionnement peut sous-estimer l'achalandage car les personnes qui accèdent directement à d'autres pages ne sont pas comptées.

Contrairement aux années passées, le taux de fréquentation n'a pas augmenté et est resté sensiblement le même que l'an dernier, se situant à environ 12 000 visites.

Cet état de fait n'est pas surprenant compte tenu du peu de changements dans le contenu du site.

Perspectives d'avenir

Tel qu'indiqué dans le rapport de l'an dernier, il reste beaucoup de travail à faire pour que le site joue efficacement son rôle d'outil de communication entre l'Ordre et ses membres. La révision attendue du plan de communication de l'Ordre permettra de préciser l'importance accordée au site Web. Il m'apparaît souhaitable que l'entretien du site devienne une fonction assumée par le siège social. Par ailleurs, certains items devraient rapidement être ajoutés au site, dont :

- Le répertoire des membres;
- Les publications gratuites de l'Ordre (en format pdf);
- Des formulaires « on-line » pour préinscription et demande d'inscription.

Conclusion

Le site a connu une certaine stagnation au cours de sa quatrième année de fonctionnement. Il est grand temps que l'Ordre décide de son avenir et y investisse, le cas échéant, les ressources nécessaires afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle.

Le Webmestre
Jean-Philippe Weber, chimiste

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC

J'ai vérifié le bilan de L'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2000 et les états des résultats, de l'avoir et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'ORDRE DES CHIMISTES DU QUÉBEC au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus.

GILLES MOREAU C.A.

Montréal, le 9 juin 2000

BILAN AU 31 MARS 2000

ACTIF	2000	1999
À COURT TERME		
Encaisse	474 403 $	461 550 $
Placements temporaires - au coût, 4,912 % / 5,35 % (4,60 % / 5,35 %)	163 522	369 458
Débiteurs - note 3	163 748	50 405
Stocks	4 912	11 506
Frais payés d'avance	12 477	22 985
	819 062	915 904
IMMOBILISATIONS CORPORELLES : au coût amorti - note 4	23 096	40 949
AUTRES ACTIFS : au coût amorti - note 5	2 649	5 297
	844 807 $	962 150 $

PASSIF	2000	1999
À COURT TERME		
Fournisseurs et charges à payer	114 010 $	151 526 $
Financement annuel de l'Office des Professions	25 052	30 566
Cotisations reportées	541 279	559 563
Revenus reportés		4 082
Tranche exigible des dettes à long terme - note 6	781	1 001
	681 122	746 738
DETTES A LONG TERME - note 6		781
AVOIR	163 685	214 631
	844 807 $	962 150 $

ENGAGEMENTS - note 7

Au nom du bureau,

ADMINISTRATEUR

ADMINISTRATEUR

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000

	2000	1999
PRODUITS :		
Cotisations des membres	629 709 $	629 323 $
Droits d'admission	22 690	20 690
Revenus de préinscription	5 216	12 518
Revenus de publicité	18 714	20 004
Revenus de placements à court terme	17 331	20 039
Ventes de livres et documents - net	3 657	2 468
Revenus de cours et de congrès	27 919	48 023
Amendes et remboursements de frais	25 323	48 383
Autres revenus	3 569	1 794
	754 128	803 242
CHARGES selon les secteurs :		
Administration	191 851	196 288
Admission	63 780	67 568
Communications	165 714	191 229
Conseil	36 458	41 370
Discipline	83 729	96 311
Formation	56 597	70 208
Inspection	57 059	71 035
Pratique illégale	47 769	50 092
Règlementation	2 804	6 740
Autres activités	2 878	798
	708 639	791 639
POSTE EXCEPTIONNEL - indemnités de départ	96 435	
EXCÉDENT DES CHARGES SUR LES PRODUITS	50 946 $	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES		11 603 $

AVOIR POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000

	2000	1999
AVOIR au début de l'exercice	214 631 $	203 028 $
Excédent des produits sur les charges		11 603
Excédent des charges sur les produits	50 946	
AVOIR à la fin de l'exercice	163 685 $	214 631 $

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000

	2000	1999
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Rentrées de fonds	750 699 $	790 254 $
Sorties de fonds	(954 039)	(799 835)
Intérêts reçus	16 958	20 317
Intérêts versés	(256)	(431)
	(186 638)	10 305
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles :		
Équipement informatique	(5 444)	(6 514)
Équipement et mobilier de bureau		(597)
	(5 444)	(7 111)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement d'emprunt à long terme	(1 001)	(827)
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(193 083)	2 367
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	831 008	828 641
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FERMETURE DE L'EXERCICE	637 925 $	831 008 $
CONSTITUTION DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES		
Encaisse	474 403 $	461 550 $
Placements temporaires	163 522	369 458
	637 925 $	831 008 $

Cet état des flux de trésorerie est dressé selon la méthode directe.

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000

1. STATUTS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La loi constitutive de l'Ordre des chimistes du Québec est la LOI SUR LES CHIMISTES PROFESSIONNELS. L'Ordre est régi par le CODE DES PROFESSIONS DU QUÉBEC et a pour but de veiller à la protection du public.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

STOCKS
Les stocks de marchandises ont été évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.
Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS
L'amortissement des équipements et du mobilier a été calculé selon la méthode de la ligne droite, étalé sur une période de 60 mois et proportionné au nombre de mois complets que les équipements et le mobilier ont été utilisés.

L'amortissement des équipements qui font l'objet d'une location-acquisition a été calculé selon la méthode de la ligne droite étalé sur une période de 60 mois.

L'amortissement des améliorations locatives au 300 rue Léo-Pariseau, suite 1010, Montréal a été calculé selon la méthode de la ligne droite, étalé sur la durée du bail, soit 120 mois.

L'amortissement de l'équipement informatique a été calculé selon la méthode de la ligne droite, étalé sur une période de 36 mois et proportionné au nombre de mois complets que l'équipement a été utilisé.

AMORTISSEMENT DES AUTRES ACTIFS
L'amortissement des frais d'archivage a été calculé selon la méthode de la ligne droite étalé sur une période de 60 mois.

PRODUITS
Les droits exigés des membres sont constatés aux revenus du présent exercice comme suit:

a) Droits d'ouverture de dossier:
au moment de la réception de la demande d'ouverture de dossier
b) Droits d'étude de dossier:
avant que les résultats de l'étude de dossier soient transmis au candidat
c) Droits d'examen:
lors de la réception officielle d'une demande d'examen
d) Droits de pré-inscription:
sur réception d'une demande de pré-inscription

CHARGES
Les frais encourus pour toutes les réunions tenues jusqu'au 31 mars 2000 sont réflétés aux états financiers du présent exercice.

IMPUTATION DES FRAIS GENERAUX
Les charges directement reliées à une fonction sont portées à cette fonction et les frais généraux sont distribués en fonction d'une base de répartition selon l'utilisation.

3. DÉBITEURS

	2000	1999
Cotisations des membres à recevoir	1 330 $	422 $
Cotisations perçues par cartes de crédit mais non encaissées	131 686	
Clients à recevoir	6 381	11 080
Intérêts courus à recevoir - placements temporaires	536	163
Amendes à recevoir	23 815	30 987
Débiteurs - divers	____	7 753
	163 748 $	50 405 $

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	COÛT	AMORTISSEMENTS CUMULÉS	2000	1999
Équipement et mobilier de bureau	75 917 $	62 423 $	13 494 $	19 931 $
Equipement informatique	74 497	65 457	9 040	19 536
Améliorations locatives	1 975	1 883	92	207
	152 389	129 763	22 626	39 674

RÉSULTATS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000

IMMOBILISATIONS CORPORELLES - *suite*

			CUMULÉS	
Location-acquisition				
Équipements de secrétariat	4 027	3 557	470	1 275
	156 416 $	133 320 $	23 096 $	40 949 $

5. AUTRES ACTIFS	COÛT	AMORTISSEMENTS CUMULÉS	**2000**	**1999**
Frais d'archivage	13 243 $	10 594 $	2 649 $	5 297 $

6. DETTES À LONG TERME	**2000**	**1999**
CORPORATION FINANCIÈRE TÉLÉTECH	781 $	1 782 $
Emprunt (location-acquisition) - note 8 portant intérêt à 19,11 %, calculé annuellement remboursable par mensualités de 104,71 $, capital et intérêts garanti par une hypothèque mobilière sans dépossession sur le système téléphonique valeur comptable de 470 $ Echéant en octobre 2000		
	781	1 782
Dettes à long terme échéant au cours du prochain exercice	781	1 001
	0 $	781 $

Les versements en capital sur la dette à long terme à effectuer au cours des cinq prochains exercices sont les suivants :

2001 : 781 $ 2002 : 0 $ 2003 : 0 $ 2004 : 0 $ 2005 : 0 $

7. NOTES COMPLEMENTAIRES

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

L'Ordre des chimistes du Québec a signé un bail qui expire le 31 mai 2001. Le loyer annuel de base s'élève à $61,709.00 jusqu'au 31 mai 2001. Ce bail ne comporte pas d'option de renouvellement.

Ce bail comporte une clause d'indexation des frais d'exploitation de l'immeuble.

COMPARAISON

Certains chiffres de 1999 sont donnés pour fins de comparaison et ils ont été réagencés en fonction du mode de présentation adopté pour 2000.

DONS REÇUS SOUS FORME DE SERVICES

Le fonctionnement de l'Ordre dépend des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons reçus sous forme de services ne sont pas constatés dans les états financiers.

CONTRAT DE LOCATION-EXPLOITATION

Les paiements minimums futurs exigibles en vertu du contrat de location-exploitation est :

2001 : 940 $ 2002 : 940 $ 2003 : 940 $ 2004 : 940 $ 2005 : 940 $

8. OBLIGATIONS DECOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

Les paiements minimums futurs en ce qui a trait aux contrats de location-acquisition sont les suivants :

Montant total des paiements minimums futurs - 2001	837 $
Frais accessoires et intérêts inclus dans les versements	(56)
	781 $

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES (NON VÉRIFIÉS)

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000

CHARGES	2000	1999
ADMINISTRATION		
Assemblée générale annuelle	9 561 $	6 368 $
Cotisation : Conseil Interprofessionnel du Québec	10 454	10 666
Honoraires professionnels - vérification	10 900	7 005
Honoraires consultants	3 890	7 966
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	11 945	10 400
Frais de poste, de photocopies et d'imprimerie	7 329	5 469
Honoraires professionnels - contentieux	9 633	10 952
Salaires et charges sociales	70 003	81 974
Quote-part des frais généraux	50 135	50 898
Autres frais	8 001	4 590
	191 851 $	196 288 $
ADMISSION		
Honoraires de jury et salaire d'adjoint au secrétaire	10 684 $	14 249 $
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	7 926	5 114
Salaires et charges sociales	22 887	27 566
Quote-part des frais généraux	16 859	17 116
Autres frais	5 424	3 523
	63 780 $	67 568 $
COMMUNICATIONS		
Revue et feuillet (4 numéros/5 numéros) (incluant frais de poste, photocopies et imprimerie)	48 685 $	63 756 $
Promotion et représentation	10 250	12 110
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	1 464	1 837
Honoraires représentant aux universités	5 738	725
Salaires et charges sociales	57 042	68 702
Quote-part des frais généraux	42 019	42 657
Autres frais	516	1 442
	165 714 $	191 229 $
CONSEIL		
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	561 $	1 132 $
Salaires et charges sociales	20 584	24 792
Quote-part des frais généraux	15 163	15 393
Autres frais	150	53
	36 458 $	41 370 $
DISCIPLINE		
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	8 376 $	7 374 $
Frais de location de salles et d'équipements audio-visuel	1 616	1 560
Honoraires - membres de comités et professionnels	32 560	25 109
Honoraires professionnels - contentieux	36 050	55 812
Salaires et charges sociales	1 950	2 350
Quote-part des frais généraux	1 437	1 459
Autres frais	1 740	2 647
	83 729 $	96 311 $

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000

CHARGES - *suite*	2000	1999
FORMATION		
Cours et congrès	26 100 $	35 195 $
Frais de déplacements, de séjours et de représentation	696	1 429
Salaires et charges sociales	17 160	20 668
Quote-part des frais généraux	12 641	12 833
Autres frais	—	83
	56 597 $	70 208 $
INSPECTION		
Frais de déplacements du comité et de location de salles	3 897 $	4 241 $
Frais de déplacements, de séjours et de représentation des enquêteurs	4 614	8 634
Honoraires des enquêteurs et salaire de l'inspecteur principal	18 166	23 348
Frais de poste, de photocopies et d'imprimerie	686	1 236
Salaires et charges sociales	17 036	20 523
Quote-part des frais généraux	12 549	12 743
Autres frais	111	310
	57 059 $	71 035 $
PRATIQUE ILLEGALE		
Frais de déplacements du comité	3 242 $	4 051 $
Salaires des enquêteurs	21 068	16 405
Honoraires professionnels - contentieux	20 041	26 514
Salaires et charges sociales	1 307	1 566
Quote-part des frais généraux	963	973
Autres frais	1 148	583
	47 769 $	50 092 $
RÈGLEMENTATION		
Frais de déplacements du comité	246 $	36 $
Salaires et charges sociales	1 473	1 774
Quote-part des frais généraux	1 085	1 102
Autres frais	—	3 828
	2 804 $	6 740 $
AUTRES ACTIVITES		
Autres frais	2 878 $	798 $
FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS PAR NATURE		
Amortissements sauf sur l'équipement de promotion	25 431 $	25 038 $
Locaux et taxes foncières	76 833	76 261
Fournitures de bureau	11 680	16 481
Poste et messagerie	6 280	4 367
Imprimerie	4 601	984
Téléphone, télécopieur et Internet	6 057	5 987
Formation du personnel	3 855	3 460
Frais généraux des officiers	4 618	10 956
Perte éventuelle sur stocks	3 200	9 589
Frais divers	10 296	2 051
	152 851 $	155 174 $

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2000

CHARGES - *suite*	**2000**	**1999**
FRAIS GÉNÉRAUX RÉPARTIS PAR FONCTION		
Administration	50 135 $	50 898 $
Admission	16 859	17 116
Communications	42 019	42 657
Conseil	15 163	15 393
Discipline	1 437	1 459
Formation	12 641	12 833
Inspection	12 549	12 743
Pratique illégale	963	973
Règlementation	1 085	1 102
	152 851 $	155 174 $

RAPPORT DE LA REGISTRAIRE

Membres

		Sous-Total		Grand Total
a)	au 1er avril 1999 :			
	membres de plein droit	2465		
	membres à l'entraînement	121	2586	2586
b)	inscrits durant l'année :			
	membres de plein droit	61		
	membres de plein droit (permis temporaire)	6	67	2653
	membres à l'entraînement	75		
	membres à l'entraînement (permis temporaire)	1	76	2729
	ré-inscrits membres de plein droit	114		
	ré-inscrits membres de plein droit (permis temporaire)	0	114	2843
	ré-inscrits membres à l'entraînement		6	
	ré-inscrits à l'entraînement (permis temporaire)	0	6	2849
c)	radiés durant l'année :			
	démission de membres de plein droit	21		
	démission de membres à l'entraînement	0	(21)	2828
	radiation de membres de plein droit	237		
	radiation de membres à l'entraînement	29	(266)	2562
	radiation de membres à l'entraînement (permis temporaire)	1	(1)	2561
	décès de membres de plein droit	1	(1)	2560
d)	transferts d'entraînement à membres de plein droit		66	
e)	au 31 mars 2000 :			
	membres de plein droit	2443		
	membres à l'entraînement	117	2560	2560

De ce total, 2560 membres, il y a 14 Compagnons de Lavoisier et 101 spécialistes en biochimie clinique.

Répartition des membres au 31 mars 2000

	Femmes	Hommes	Total	Grand Total
Région de l'Est :				
01 : Bas St-Laurent, Gaspésie	10	18	28	
02 : Saguenay, Lac St-Jean	24	52	76	
03 : Québec	108	253	361	
09 : Côte-Nord	9	10	19	
10 : Nouveau-Québec	0	0	0	
Total	151	333	484	484
Région du Centre :				
04 : Trois-Rivières	30	93	123	
05 : Cantons de l'Est	20	73	93	
Total	50	166	216	216
Région de l'Ouest :				
06 : Montréal	534	1109	1643	
07 : Outaouais	9	16	25	
08 : Nord-Ouest	10	30	40	
Total	553	1155	1708	1708
Hors-Québec :	48	104	152	152
GRAND TOTAL	802	1758	2560	2560

La registraire,
Louise Thériault, biochimiste

ADMINISTRATEURS DU BUREAU 1999 - 2000

		RÉGION DE L'EST
NORMAND FLEURY	2002	Analyste en environnement Biogénie, Ste-Foy
LOUISE THÉRIAULT *Registraire*	2000	Biochimiste clinique Centre Hospitalier Robert-Griffard, Beauport
JEAN-PHILIPPE WEBER	2001	Directeur adjoint Centre de toxicologie du Québec, Ste-Foy
		RÉGION DU CENTRE
BERNARD DAIGLE *Vice-Président*	2002	Chimie-Conseil Ste-Mathe-du-Cap
CHRISTIANE AURAY-BLAIS	2001	Biochimiste Centre universitaire de santé de l'Estrie Ste-Edwedge
		RÉGION DE L'OUEST
JEAN BRAZEAU	2002	Sciences judiciaires Laboratoire de Sciences judiciaires et de médecine légale
DIANE BOULET Vice-Présidente	2001	Analyse C.U.M. Service de l'environnement
MICHEL BOUTHILLIER	2000	Biochimiste clinique Centre hospitalier de Granby
BRIGITTE CHARPENTIER *Trésorière*	2002	Sciences judiciaires Laboratoires de Sciences judiciaires et de médecine légale
RENÉ DESMARAIS *Vice-Président*	2000	Consultant Candiac
GEORGES L. GAUTHIER *Président*	2001	Support technique Agilent technologies (Canada) ltée, Kirkland
CLAUDE MARENGO	2002	Consultant Laval
POSTE VACANT		2000
		REPRÉSENTANTS DU PUBLIC
ODETTE BOUILLÉ-DROUIN	2002	Retraitée Montréal
FRANCINE DAIGLE	2001	Semi-retraitée Ste-Foy
MICHEL PERREAULT	2002	Directeur adjoint aux ressources matérielles Cégep Edouard-Montpetit, Longueuil